



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN**

Le 16 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 16 mars 2026, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Est présent, Jacques St-Louis, formant quorum sous la présidence de Josette Allard-Gignac. Est absent, Yves Lévesque.

Sont également présents, Christian Genest, chef de cabinet, Kim Dumais, directrice générale, Pierre Beaulieu, directeur général adjoint – services de proximité, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par la vice-présidente.

E 95-16-03-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 96-16-03-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 97-16-03-26

**NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE -
TECHNICIEN CHARGÉ DE PROJETS – BGPP - DIRECTION GÉNÉRALE
– BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION**

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-18;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est à l'emploi de la Ville depuis 2005 et qu'il occupe un poste de 40 heures par semaine depuis son entrée en fonction à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail rattaché à ce poste est de 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette situation constitue un frein à la présentation de sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite favoriser le développement professionnel de l'employé et mettre à profit son expérience au sein du Bureau de grands projets et planification;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Luc Mélançon au poste de technicien chargé de projets – BGPP à la Direction générale au Bureau de grands projets et planification selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

Que le comité exécutif autorise la directrice générale, Kim Dumais et la directrice du Service du capital humain, Audrey Bourassa, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN) et Luc Mélançon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 98-16-03-26

EMBAUCHE - AGENT DE LA SÛRETÉ URBAINE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-12 et l'affichage externe 2026-13;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Loïc Clément-Déry au poste d'agent de la sûreté urbaine au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN), et ce, conditionnellement à la réussite de tous les examens pré-embauches.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 99-16-03-26

**EMBAUCHE - ARBORICULTEUR-HORTICULTEUR / PRÉPOSÉ AUX
ARÉNAS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-15 et l'affichage externe 2026-16;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Dereck Patry au poste d'arboriculteur-horticulteur / préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Dereck Patry doit obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 100-16-03-26

**AUTORISATION - DISPOSITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR
RECYCLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des technologies de l'information désire se départir de matériel informatique endommagé, désuet et en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) est un organisme à but non lucratif canadien qui recueille les produits électroniques en fin de vie afin que certaines matières soient récupérées et réinsérées dans la chaîne de production et utilisées pour fabriquer de nouveaux produits;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de recyclage électronique (ERA) est un organisme à but non lucratif canadien spécialisé dans la récupération et la gestion sécurisée des équipements électroniques;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des technologies de l'information à disposer, en faveur de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE), du matériel suivant :

- 12 ordinateurs
- 6 portables
- 2 télécopieurs
- 22 claviers
- 14 souris
- 3 batteries UPS
- 16 cellulaires
- 1 tablette
- 1 numériseur

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des technologies de l'information à disposer, en faveur de l'Association de recyclage électronique (ERA), du matériel suivant :

- 25 ordinateurs fixes
- 24 ordinateurs portables
- 2 imprimantes
- 20 bornes sans fil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 101-16-03-26

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels de gestion technique et administrative des programmes RénoRégion (PRR), d'adaptation de domicile (PAD), petits établissements accessibles (PEA), pyrrhotite (PYRH) et les maisons d'hébergement (PAMH) de la Société d'habitation du Québec, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat avec SAHA inc. pour les services professionnels de gestion technique et administrative des programmes RénoRégion (PRR), d'adaptation de domicile (PAD), petits établissements accessibles (PEA), pyrrhotite (PYRH) et les maisons d'hébergement (PAMH) de la Société d'habitation du Québec, pour l'année 2026, suivant les prix indiqués à l'offre de services datée du 26 février 2026, représentant un montant total estimé, selon les dernières années, à 71 000 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Josée Bergeron, inspectrice - hygiène du milieu et programmes au Service de l'aménagement du territoire ou Éric Lesage, directeur au Service de l'aménagement du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 102-16-03-26

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

**AUTORISATION - CONTRAT - FOURNITURE DE SERVICES EN
INSTRUMENTATION, CONTRÔLE ET ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour la fourniture de services en instrumentation, contrôle et électricité, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat avec 9463-3351 Québec inc. faisant des affaires sous le nom de Mecalectrik Industriel, d'une durée d'un an, pour la fourniture de services en instrumentation, contrôle et électricité, suivant les prix unitaires indiqués à la liste de prix datée du mois de février 2026, représentant un montant total estimé à 119 047 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Éric Bourdages, ingénieur d'entretien au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur au Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 103-16-03-26

**AUTORISATION - CONTRAT - AUDIT DE PERFORMANCE ET ANALYSE
D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT - PARC DE L'ÎLE MELVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan souhaite procéder à un audit de performance ainsi qu'à une analyse d'opportunités de développement du Parc de l'Île Melville afin d'évaluer le modèle de gestion et les scénarios d'évolution possibles du site;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, ce complexe récréotouristique municipal est géré par le Parc de l'Île-Melville Shawinigan, un organisme à but non lucratif mandaté par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite analyser la gouvernance, les pratiques de gestion et les perspectives de développement du site dans un contexte de révision de ses modes d'intervention auprès des organismes mandataires;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat avec Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour procéder à un audit de performance ainsi qu'à une analyse des opportunités de développement du Parc de l'Île Melville, suivant le prix indiqué à l'offre de service datée du 9 mars 2026, représentant un montant forfaitaire estimé à 47 100 \$, taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

Que le comité exécutif autorise Kim Dumais, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 104-16-03-26

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRAT - SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS EN AMIANTE - BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a conclu un contrat de gré à gré avec Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. pour les services d'experts-conseils en amiante pour les bâtiments municipaux, par la résolution E 296-08-09-25;

CONSIDÉRANT le nombre d'échantillons supplémentaires analysés lors de la caractérisation complémentaire des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour les 48 bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une autorisation du comité exécutif pour autoriser la dépense supplémentaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la dépense supplémentaire de 25 138 \$, taxes en sus, à Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. dans le cadre du contrat de services d'experts-conseils en amiante pour les bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 105-16-03-26

AUTORISATION - COMPENSATION FINANCIÈRE - PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE SIS AU 5150, AVENUE DU TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE Sylvie Charest et Isabelle Gauthier sont propriétaires de la propriété sise au 5150, avenue du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'égout pluvial appartenant à la Ville passe présentement sous une partie de leur terrain et que cette conduite doit être réparée;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la réparation de cette conduite, les propriétaires doivent démolir leur cabanon à la demande de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires réclament une compensation pour la démolition et l'achat d'un nouveau cabanon;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le paiement d'un montant forfaitaire de 12 000 \$ à Sylvie Charest et Isabelle Gauthier pour tous dommages et pertes subis sur leur propriété sise au 5150, avenue du Tour-du-Lac à Shawinigan en lien avec la présence de la conduite d'égout pluvial appartenant à la Ville.

Que ce paiement soit conditionnel à ce que les propriétaires signent une quittance totale et finale envers la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 106-16-03-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA - ENTENTE D'ENTRETIEN ET D'ACCÈS - CHEMIN BAIE AUDY

CONSIDÉRANT QUE le 10 juin 2021, les parties ont signé une entente relative à l'entretien et à l'accès au chemin privé de la Baie Audy, permettant à la Ville d'utiliser ce chemin pour les manœuvres requises lors de l'entretien du chemin du Lac-des-Piles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale était d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 et qu'elle a été reconduite automatiquement pour une période additionnelle de 2 ans, se terminant le 31 décembre 2025, conformément aux modalités prévues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite disposer d'un délai supplémentaire afin d'évaluer l'ensemble des options envisageables concernant l'utilisation future du chemin privé de la Baie Audy et la nature des ententes à intervenir pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties conviennent de prolonger l'entente actuelle pour une période additionnelle d'un an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda à l'entente d'entretien et d'accès du chemin de la Baie Audy à intervenir entre la Ville et la Corporation des propriétaires de la Baie Audy afin de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 107-16-03-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - QUATRIÈME ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT - 9451-5509 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de la promesse d'achat intervenue entre la Ville et 9451-5509 Québec inc., par la résolution E 282-21-08-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé un addenda à ladite promesse d'achat le 10 septembre 2024, un deuxième addenda le 13 février 2025 ainsi qu'un troisième addenda le 29 août 2025 prévoyant un prolongement du délai pour l'obtention du financement par 9451-5509 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE 9451-5509 Québec inc. a jusqu'au mois d'avril 2026 pour fournir à la Ville sa preuve de financement;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent prolonger cette fois le délai pour la signature du contrat de vente;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le quatrième addenda à la promesse d'achat à intervenir entre la Ville et 9451-5509 Québec inc. afin de retarder la signature de l'acte de vente entre le 1^{er} mai 2027 et le 1^{er} juillet 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 108-16-03-26

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - MOTO PRO FMQ ET
FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE Moto Pro FMQ et Fédération Motocycliste du Québec inc. désirent utiliser une partie du stationnement au Centre Gervais Auto pour des activités de formation de conduite pour motocyclistes, certains samedis et dimanches des saisons estivales 2026 à 2030;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du bilan routier chez les motocyclistes est l'objectif principal de ces activités de formation, lesquelles activités sont réalisées en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec Moto Pro FMQ et Fédération Motocycliste du Québec inc., afin de permettre des activités de formation de conduite pour motocyclistes dans une partie du stationnement du Centre Gervais Auto, pour les saisons estivales 2026 à 2030, le tout sous réserve de la disponibilité de l'emplacement aux dates ciblées et d'une autorisation du Service loisirs, culture et vie communautaire quant à ces dates, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 109-16-03-26

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

RECONNAISSANCE D'ORGANISME - CLUB DE TRAIN MINIATURE DE SHAWINIGAN INC.

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club de train miniature de Shawinigan inc. a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Club de train miniature de Shawinigan inc. jusqu'au 28 février 2029, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire.

Que l'organisme Club de train miniature de Shawinigan inc. doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 28 février 2029.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 110-16-03-26

RECONNAISSANCE D'ORGANISME - MAISON EURÊKA RESSOURCE D'HÉBERGEMENT EN DÉPENDANCE

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison Eurêka ressource d'hébergement en dépendance a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Maison Eurêka ressource d'hébergement en dépendance jusqu'au 28 février 2029, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que l'organisme Maison Eurêka ressource d'hébergement en dépendance doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 28 février 2029.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 111-16-03-26

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à la Fondation québécoise du cancer pour la Soirée des lilas au montant de 1 500 \$.

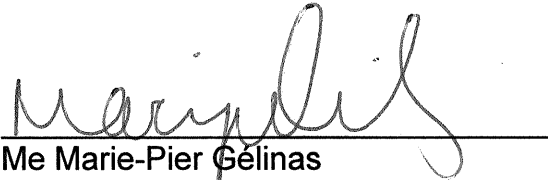
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente déclare la séance levée à 16 h 06.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Josette Allard-Gignac
Vice-présidente


Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe